

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
5e séance
tenue le
jeudi 14 octobre 1997
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.5
22 octobre 1977
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. PROVENCIO (Mexique) note que les perspectives de l'économie mondiale sont certes encourageants mais qu'il n'en faut pas moins ne rien négliger pour que chacun profite plus équitablement des bienfaits de la croissance économique, et en particulier de ceux de la mondialisation tout en réduisant les risques intrinsèques à leur minimum. Les crises financières à répétition dans diverses régions montrent à quel point il est nécessaire de renforcer la coopération internationale afin que les pays puissent résoudre les problèmes posés par la mondialisation. Dans ce contexte, M. Provencio rappelle les conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond, qui mettent en relief le rôle primordial de la coopération internationale et du partenariat dans la création d'un environnement propice au développement.

2. La délégation mexicaine approuve la proposition de réunir l'Assemblée générale en session extraordinaire en 1999 afin de revoir le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. C'est à la Commission sur la population et le développement qu'il incomberait de la préparer.

3. Quant à la question des migrations internationales, phénomène qui touche l'ensemble des pays et des régions du monde, la délégation mexicaine souscrit aux principes du partage de responsabilité et de l'action menée en concertation entre les pays afin de parvenir à une solution réaliste sur le long terme. Certes, les nations ont un droit souverain en matière de réglementation de l'entrée des étrangers sur leur territoire, mais elles n'en doivent pas pour autant violer les droits des migrants. Le Mexique s'est déclaré énergiquement en faveur de l'exercice des droits de l'homme et du droit du travail des migrants, rejetant les mesures policières répressives destinées à empêcher et contrôler les flux migratoires. A la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, la délégation mexicaine a présenté un projet de résolution sur les migrants et les droits de l'homme, qui a été adopté par consensus à la fois par la Commission et par le Conseil économique et social. Sur la base de l'initiative mexicaine, la Commission des droits de l'homme a décidé de créer un groupe de travail composé d'experts intergouvernementaux et chargé de formuler des recommandations visant à renforcer la promotion, la protection et l'exercice de ces droits.

4. Le peu de progrès accomplis dans la mise en application des accords adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est regrettable. La délégation mexicaine a cru comprendre que les décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire complétaient l'Action 21 et avaient été adoptées afin d'en accélérer la mise en oeuvre. Dans le cadre de la suite donnée au processus lancé au Sommet de la Terre, le Mexique participe activement à l'élaboration d'un protocole sur la biosécurité et aux travaux du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Il participera également à la troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques. Le cadre juridique de cette convention qui a été arrêté d'un commun accord ne doit pas être affaibli. Les pays industrialisés, qui ont sans vergogne pollué l'environnement pendant 200 ans ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris concernant les émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent agir sur le champ, même en l'absence d'engagements quantifiables de la part de certains pays en développement. Les principes d'équité et de viabilité politique doivent prévaloir dans l'établissement des limitations imposées pour les émissions de gaz à effet de serre. Tout doit être mis en oeuvre pour que le potentiel de développement des pays en développement ne s'en trouve pas limité.

5. Les avancées technologiques, la libéralisation du commerce, la déréglementation des marchés financiers et la multiplication des économies de marché a entraîné des frictions entre l'économie internationale et les économies nationales. Les États qui s'efforcent de se faire une place dans l'économie mondiale n'en doivent pas moins rester à l'écoute des besoins sociaux de leurs populations.

6. M. OVIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) note que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen de la mise en oeuvre d'Action 21 a établi un précédent pour les futurs examens des suites données à d'autres conférences internationales. Dans ce contexte, la délégation papouane-néo-guinéenne attend avec un vif intérêt l'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits pays insulaires en développement. La session extraordinaire a toutefois jeté une ombre sur les espoirs suscités par le débat sur la création d'un climat économique international favorable qui a eu lieu pendant la toute dernière session du Conseil économique et social et par les nombreuses conférences internationales des années 90. Dans un monde où une partie de la population ne dispose pas d'eau potable et où 158 millions d'enfants sont sous-alimentés, l'existence d'obstacles politiques au développement durable et à l'élimination de la pauvreté est inacceptable.

7. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables au type de volatilité des marchés qui a conduit à la crise de l'Asie de l'Est. Il faut leur donner la possibilité de s'adapter à la libre circulation des biens et services et des capitaux partout dans le monde dans un environnement international favorable qui accorde la préférence à la fois à leurs produits primaires et leurs produits secondaires. L'application des principes de la libéralisation des marchés mondiaux reste sélective. De ce fait, la question du financement du développement présente encore plus d'intérêt pour la paix et la sécurité des États sur le long terme. À cet égard, la délégation papouane-néo-guinéenne approuve la proposition de la conférence internationale sur le financement du développement. La Commission doit ouvrir la voie au débat sur les stratégies visant à accroître la participation au développement des pays en développement, servant ainsi d'exemple aux institutions financières multilatérales. Dans ce contexte, la délégation papouane-néo-guinéenne se félicite de l'orientation générale de la déclaration faite par le Président de la Banque mondiale à la récente réunion du Fonds monétaire international (FMI) de la Banque mondiale, tenue à Hong-kong, qui a fait état de l'existence d'un fossé toujours plus grand entre les riches et les pauvres et de la nécessité d'agir de façon constructive pour réduire la pauvreté.

8. A la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, la délégation papouane-néo-guinéenne avait soutenu une initiative venant en complément de l'agenda pour le développement et ayant pour but d'en traduire les concepts dans la pratique. Elle se félicite aujourd'hui de l'appui apporté par le Fonds monétaire international aux notions de perspectives et de participation consacrées par cette initiative qui invite notamment les pays qui possèdent des ressources naturelles à participer au développement des économies. Les termes de "perspectives" et de "participation" signifient que les pays en développement doivent participer à l'élaboration des stratégies de développement, si besoin est en fixant des objectifs, par exemple le nombre d'experts locaux dans un secteur particulier, afin d'évaluer le développement du potentiel de divers pays, de remédier à la disparité croissante entre les pays développés fortunés et les pays en développement pauvres, de s'attaquer à la pauvreté en temps que phénomène mondial et à son incidence sur la santé et l'éducation, enfin de favoriser la gestion de l'information, y compris l'accès aux technologies modernes à l'appui des décisions de politique prises par les gouvernements.

9. L'idée avancée de faire de la qualité de la gestion des affaires publiques l'une des conditions de l'octroi d'une aide au développement suscite des doutes sérieux quant au partenariat mondial institué par le Conférence de Rio. Les principes de bonne gestion des affaires publiques doivent s'appliquer dans le cadre constitutionnel du pays considéré, sans servir de prétexte au manquement des engagements et obligations internationaux, notamment ceux pris par les membres de l'Organisation mondiale du commerce. Enfin, considérant les différences de vues qui sont apparues pendant la dix-neuvième session extraordinaire, la délégation papouane-néo-guinéenne reste pessimiste quant aux nouvelles perspectives que pourrait ouvrir la Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu à Kyoto.

10. Pour M. BAALI (Algérie), la croissance de l'économie mondiale ne peut véritablement profiter aux pays en développement que si l'environnement économique international est propice au développement et que si ces pays accroissent leur participation au commerce mondial et prennent davantage en charge leur propre développement. La globalisation a suscité des inquiétudes chez les pays du Sud, car nombre d'entre eux se voient davantage marginalisés, voire exclus du processus de développement global. Les crises financières qui ont récemment secoué certaines parties du monde font apparaître que la mondialisation doit être un facteur de coopération et se traduire par des chances de progrès et de développement pour tous. L'Organisation des Nations Unies a un rôle de la plus grande importance à jouer dans ce cadre.

11. La délégation algérienne se félicite des propositions de réforme contenues dans le rapport "Rénover l'Organisation des Nations Unies : Un programme de réformes" (A/51/950) du Secrétaire général. Il incombe à présent aux États Membres de faire en sorte que les réformes envisagées soient orientées réellement vers le renforcement de l'Organisation. Il est à tout le moins regrettable de constater que c'est précisément au moment où la mondialisation s'impose à tous et où l'Agenda pour le développement a finalement été adopté que se multiplient les tentatives visant à marginaliser l'ONU, à freiner ses activités de développement et à l'assujettir à de nouvelles règles décidées en dehors d'elle. La réforme du système de développement des Nations Unies ne doit pas servir de prétexte pour donner plus de pouvoirs à certains organes au mandat limité, au détriment d'autres, en particulier l'Assemblée générale. À cet

égard, la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, dont le but est de renforcer et revitaliser le système de développement des Nations Unies, doit être rigoureusement respectée. Le développement doit être appréhendé dans sa globalité, et pour importantes qu'elles soient, certaines considérations à dominance sociale ou environnementale ne sauraient être isolées de l'élément de base qui est le développement économique.

12. Toute véritable réforme devrait avoir pour objectifs de confirmer le rôle primordial de l'ONU dans le domaine du développement économique et social, de consacrer la démocratisation véritable au niveau de la prise de décision internationale, de renforcer les mécanismes de coopération en faveur des pays du Sud en vue de les aider à s'insérer plus rapidement dans l'économie mondiale et d'augmenter les ressources en faveur du développement. Il sera également nécessaire de réformer les attitudes politiques qui ont tant de fois fait obstacle à la réalisation des objectifs de l'ONU. Cela est d'autant plus vrai que le mandat des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles s'est effrité en raison de la réduction dramatique des ressources mises à sa disposition.

13. La délégation algérienne se réjouit de la grande diversité des nouvelles sources de financement, notamment celles issues du secteur privé. Toutefois, en raison de leur imprévisibilité, ces ressources ne sauraient remplacer les ressources de base traditionnelles. Certes, la croissance économique doit jouer un rôle moteur dans le développement humain durable, mais l'aide publique au développement, par exemple, de même que le transfert de technologie, le règlement de la question de la dette extérieure et la lutte contre la pauvreté demeurent tout aussi importants. À cet égard, il importe de relancer le dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat en mettant l'accent sur le thème des "répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs implications politiques".

14. Si les grandes conférences internationales des années 90 ont permis de réaliser un consensus international sur de nombreuses questions, elles n'en ont pas pour autant résolu les problèmes de financement du développement et des migrations internationales. La délégation algérienne soutient fortement l'idée de consacrer une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies à chacune de ces deux questions. Elle soutient également l'idée de la tenue en 1999 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour un examen de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La session extraordinaire devrait être axée en particulier sur la mobilisation des ressources nécessaires pour donner effet aux recommandations de la Conférence.

15. M. KA (Sénégal) exprime le sentiment équivoque qu'inspire à sa délégation l'adoption de l'Agenda pour le développement. D'une part, l'adoption de cet agenda a institué un nouveau partenariat mondial pour le développement fondé sur une croissance économique soutenue et durable, la justice sociale, la protection des droits de l'homme et la sauvegarde de l'environnement. Par contre, elle a mis en lumière le clivage Nord-Sud toujours profond sur des points tels que le commerce international, la dette, le transfert des technologies, l'aide publique au développement et la promotion des investissements privés directs. Sans une

mobilisation au niveau international de ressources financières nouvelles et additionnelles, cet nouvel agenda restera un ensemble de vœux pieux.

16. La délégation sénégalaise a étudié avec attention les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport relatif à un programme de réformes (A/51/950). Elle espère que les États Membres achèveront leurs délibérations dans un laps de temps raisonnable afin que le Secrétaire général puisse mener à bien les réformes envisagées au cours du prochain exercice biennal. La problématique du développement ainsi que les questions de la paix et de la sécurité internationales doivent rester au cœur des réflexions sur la réforme. Celle-ci ne saurait s'appuyer sur une logique exclusive du bilan coûts-avantages, au mépris total de la mission de service public de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le bilan dressé par l'Assemblée générale au cours de sa session extraordinaire consacrée à un examen de la mise en oeuvre d'Action 21 n'était guère rassurant. Certes, cette session a fait prendre davantage conscience des impacts négatifs liés à la dégradation de l'environnement et a abouti à l'intégration de la donnée environnementale dans les politiques nationales de développement, mais rien n'a été fait concernant la pauvreté croissante, la marginalisation de plus d'un milliard d'être humains survivant avec moins d'un dollar par jour, la précarité des ressources naturelles et la réduction de la biodiversité.

18. Enfin, la globalisation et la libéralisation ne sont pas une fin en soi. Ces notions n'ont de sens que si elles placent l'être humain au centre et non à la périphérie des politiques nationales et internationales. De fait, l'énorme disparité entre les riches et les pauvres est en train de devenir une menace pour la paix et la sécurité internationales.

19. Le Sénégal entend poursuivre son oeuvre de développement national et, à cet effet, poursuit une série de consultations régulières avec les acteurs économiques et sociaux (patronat, syndicats et monde rural) destinées à favoriser un partenariat dynamique en vue de faciliter la consolidation des conditions d'une croissance saine, forte et durable.

20. Devant la persistance de la crise de confiance des investisseurs étrangers à l'égard de l'Afrique, le Sénégal, de concert avec d'autres pays africains, a conclu un traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique qui est entré en vigueur le 18 septembre 1995 et dont le Sénégal est le dépositaire. Ce traité, qui vise à contribuer au renforcement de la sécurité juridique dans les relations d'affaires entre l'Afrique et le reste du monde, participe aux efforts que mène l'Afrique dans l'aménagement d'un environnement susceptible d'attirer les investisseurs étrangers directs.

21. M. WIBISONO (Indonésie) estime que, pour la plupart des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, la mondialisation s'est traduite par un préjudice économique, des perturbations sociales et une quasi-exclusion du courant général de l'économie mondiale. Même s'ils ont fait de leur mieux pour s'adapter, bon nombre de ces pays demeurent sous l'emprise d'une pauvreté douloureuse, d'un énorme chômage et d'une dette extérieure écrasante. De toute évidence, on ne s'est pas encore attaqué sérieusement aux problèmes fondamentaux de la mondialisation, et le moment est venu de créer un

environnement extérieur propice au progrès des pays en développement sur tous les plans.

22. Il est absolument nécessaire de ranimer l'esprit de coopération multilatérale en faveur du développement et de l'élimination de la pauvreté. L'Organisation des Nations Unies est la plus qualifiée à cet effet car elle peut non seulement contrebalancer les aspects négatifs de la mondialisation, mais aussi faciliter l'intégration effective de tous les pays dans l'économie mondiale. C'est pourquoi la délégation indonésienne attache une grande importance au redressement et à la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies. Les réformes doivent avant tout favoriser la recherche de solutions aux questions clefs du développement, s'agissant en particulier du commerce, des questions monétaires, des questions financières, de la dette, de la technologie et de l'information. Parallèlement à ces réformes, les États Membres doivent s'efforcer d'asseoir l'Organisation des Nations Unies sur une base financière saine et de lui assurer en permanente des moyens de financement sur lesquels elle puisse compter en faveur du développement.

23. L'Agenda pour le développement constitue un ensemble complet de principes et de mesures concrètes qui devraient largement contribuer à favoriser le développement en en faisant le principal objet de la coopération internationale. Il importe que l'Agenda, dont l'établissement a demandé quatre ans de négociations, ne devienne pas lettre morte, et que les États Membres s'emploient avec diligence à y donner suite.

24. L'absence de ressources financières adéquates est peut-être ce qui freine le plus le développement. Certes, les investissements étrangers directs ont pris davantage d'ampleur, mais il faut se rappeler que l'aide publique au développement (APD) est la principale source de financement du développement dans la plupart des pays en développement et sa brusque diminution a fortement compromis le développement économique et social de nombreux pays en développement. Dans ce contexte, la délégation indonésienne appuie la proposition de réunir une conférence internationale sur le financement du développement.

25. L'éternel problème posé par l'endettement extérieur chronique fait sérieusement obstacle au développement. L'Indonésie a toujours attaché une grande importance à une action "définitive", c'est-à-dire à la réduction du fardeau global de la dette extérieure d'un pays et de son service jusqu'à un niveau qui lui permette de reprendre son développement. C'est pourquoi la délégation indonésienne considère que l'Initiative prise par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale concernant la dette des pays pauvres très endettés contribuerait pour beaucoup à aider un certain nombre de pays parmi les plus pauvres à sortir du cercle vicieux de l'endettement. Elle se félicite également de la récente décision du FMI et de la Banque mondiale d'inclure l'Ouganda, la Bolivie et Burkina Faso parmi les bénéficiaires de cette initiative, qu'il faudrait s'efforcer d'élargir à d'autres pays très endettés. Malgré ses difficultés budgétaires, le Gouvernement indonésien a fourni 10 millions de dollars à titre de contributions au Fonds d'affectation spéciale constitué dans le cadre de l'Initiative.

26. Beaucoup de pays en développement s'inquiètent de voir s'intensifier la résistance à leurs exportations s'intensifier malgré la création de

l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela tient pour une large part à la compétitivité croissante des pays en développement, fondée sur leur avantage relatif. Le protectionnisme revêt de multiples formes, et les tentatives en vue de multiplier les limitations non commerciales, moyennant par exemple l'établissement d'un lien entre le commerce et des normes fondamentales en matière d'emploi, inquiètent particulièrement beaucoup de pays en développement. Ces tentatives ne servent le plus souvent qu'à détourner l'attention des problèmes critiques liés au commerce et aux investissements internationaux. Il est grand temps de favoriser la mise en place d'un système de commerce multilatéral, transparent et basé sur des règles.

27. M. KEBEDE (Ethiopie) fait observer que même si les pays en développement sont conscients que c'est à eux qu'il incombe au premier chef de s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale, leur potentiel d'accès au marché mondial en expansion et aux possibilités d'investissement toujours plus grandes ainsi que leurs moyens d'action pour en tirer profit se sont trouvés limités par leur sous-développement, le protectionnisme et la dégradation des termes de l'échange. Des dispositions doivent être prises en vue de favoriser l'intégration des pays qui n'ont pas encore bénéficié de l'expansion générale de la mondialisation du commerce international. Il faut veiller en particulier à appliquer dans leur intégralité les dispositions prises expressément en faveur des pays les moins avancés afin qu'ils puissent tirer pleinement profit des résultats des négociations d'Uruguay.

28. La communauté internationale doit améliorer le fonctionnement des marchés de produits afin qu'ils deviennent plus transparents, plus stables et plus prévisibles. Elle doit également réserver un accueil favorable aux demandes d'assistance technique en vue d'accroître la diversification des exportations des pays en développement, très tributaires de la vente à l'étranger d'un nombre limité de produits de base. Outre ces solutions structurelles qui s'inscrivent sur le long terme, il est également nécessaire de mettre en place un système multilatéral de financement compensatoire pour remédier aux difficultés conjoncturelles éventuellement provoquées par leur forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base.

29. La recherche d'une solution au problème posé par l'ensemble de la dette des pays en développement, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, et le paiement du service de cette dette constitue un autre domaine dans lequel il est nécessaire d'instituer un véritable partenariat. La délégation éthiopienne apprécie à leur juste valeur les mesures d'allègement de la dette prises par les pays créanciers dans le cadre du Club de Paris de même que les remises des dettes et allègements équivalents de la dette publique contractée sur un plan bilatéral. Néanmoins, les problèmes de dette extérieure et de service de la dette persistent, en particulier dans les pays les plus pauvres et les pays très endettés. En raison des conditions dont elle s'assortit et de son champ d'application limité, l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés n'y a pas apporté de solution. Il faut donc de toute urgence trouver une solution efficace, équitable, propice au développement et durable aux problèmes de la dette extérieure et du service de la dette des pays en développement.

30. Il faut par ailleurs trouver le moyen d'endiguer la diminution de l'APD et des ressources de base consacrées aux activités de développement de l'ONU.

L'aide au développement est une source de financement dans les pays qui n'ont guère la capacité, en raison de leur faible niveau de développement, de mobiliser les ressources disponibles sur le marché des capitaux ou les investissements étrangers directs. Les pays pauvres en ont grandement besoin pour se doter des moyens qui leur permettraient de tirer pleinement parti des offres internationales d'investissement et d'accéder aux marchés internationaux.

31. La communauté internationale a encore beaucoup à faire pour aider les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique et les pays les moins avancés, à mobiliser les investissements étrangers directs. Il faut s'attaquer en priorité au problème du développement des infrastructures, au renforcement des moyens d'action sur place et à la création de services sociaux appropriés. Les courants d'investissement étranger direct en direction de l'Afrique dépendent largement de l'image et de l'idée que l'on se fait de ce continent à l'extérieur. Il n'y a rien d'étonnant que les investisseurs hésitent à placer des capitaux en Afrique avec toutes les histoires de catastrophes qui nous parviennent de ce continent. Il faut inverser ce courant. Les pays en développement doivent, de concert avec leurs partenaires de développement, s'attaquer à ce problème en créant un mécanisme commun de promotion des investissements et en développant et utilisant les techniques modernes de communication et d'information.

32. Mme RODRIGUEZ (Pérou) rappelle qu'en vertu de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, il incombe à l'Assemblée générale de développer la coopération internationale dans les domaines économique et social. Il faut imprimer un nouvel élan en direction de cet objectif afin d'inverser la tendance à la diminution des courants d'aide publique au développement (APD). Les pays à revenu intermédiaire, dont fait partie le Pérou, sont prêts à travailler de concert avec les pays développés qui sont leurs partenaires afin de mettre en place des mécanismes de coopération destinés expressément à favoriser le développement économique et social sur la base de l'intérêt réciproque. Le Pérou s'est engagé à prendre des mesures concrètes dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, la promotion de la femme et la population et le développement. Il s'est lui-même fixé comme objectif de réduire l'extrême pauvreté d'environ 50 % d'ici l'an 2000 et a récemment créé un ministère de la femme et de la promotion du développement humain durable. En matière de population, le Pérou s'est fixé comme priorité, dans sa politique de planification de la famille, d'améliorer la santé de la femme et d'éliminer la pauvreté dans le cadre d'une stratégie de développement durable.

33. L'intégration financière mondiale et les déséquilibres apparus sur les marchés financiers et monétaires ont eu des effets préjudiciables pour un grand nombre de pays, en particulier les nouvelles économies de marché. A cet égard, il est nécessaire de favoriser un dialogue intergouvernemental sur le financement du développement, qui tiendra compte des recommandations du Secrétaire général et de l'Agenda pour le développement.

34. Comme beaucoup d'autres pays du Pacifique, le Pérou est exposé à un phénomène naturel cyclique connu sous le nom d'El Niño, qui a de graves conséquences sur les plans économique, écologique et social et qui modifie considérablement l'écosystème marin, source de nourriture et d'emplois pour une grande partie de l'humanité. La délégation péruvienne propose que les moyens d'intervention du système des Nations Unies soient améliorés et renforcés pour

faire face à des catastrophes naturelles. Les pays membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, dont le Pérou, travaillent actuellement dans ce sens.

35. Les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 ne sont pas très encourageants. Si de nombreux pays en développement et pays développés s'efforcent de protéger l'environnement, l'aide financière ou le transfert de technologie sont encore insuffisants pour que la communauté internationale puisse atteindre cet objectif mondial. A cet égard, la délégation péruvienne espère que la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au cours de laquelle le Pérou a présenté une proposition sur la réduction des gaz à effet de serre, adoptera des accords réalistes qui serviront les intérêts de l'humanité tout entière. Le Pérou a également pris une part active aux réunions du Forum intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable.

36. M. REVA (Ukraine) déclare que la croissance économique ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes économiques et sociaux. De nombreux pays restent confrontés à de sérieux problèmes de sous-développement, de pollution et d'appauvrissement qui débordent largement leurs frontières nationales. Leur solution sur le long terme ne peut provenir de la seule assistance d'urgence; tous les pays doivent s'efforcer en concertation de faciliter la coopération internationale dans les domaines économique et social et de favoriser la progression vers un développement durable. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan en coordonnant les efforts déployés par chacun des pays en faveur de la paix mondiale et du développement durable.

37. Afin d'être à la hauteur des enjeux mondiaux du siècle prochain, l'Organisation des Nations Unies doit améliorer sa structure et son organisation interne et accroître son efficacité. A cet égard, la délégation ukrainienne se félicite des efforts accomplis par le Secrétaire général pour restructurer les organismes des Nations Unies et leur imprimer un nouvel élan, et elle souscrit à ses recommandations concernant l'organisation et les méthodes de travail du Conseil économique et social et la restructuration de ses organes subsidiaires. Il est particulièrement important de maintenir le débat de haut niveau qui a lieu au Conseil avec la participation des États Membres et les chefs d'administration des fonds et programmes des Nations Unies.

38. La délégation ukrainienne se déclare satisfaite des efforts du Secrétaire général en vue d'améliorer les activités opérationnelles du système des Nations Unies et de mobiliser les ressources nécessaires tout comme d'assurer une plus grande intégration des actions du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en organisant des réunions communes de leurs organes de direction. Elle souscrit aux recommandations du Secrétaire général concernant une consolidation et reconfiguration de grande ampleur des mécanismes subsidiaires du Conseil en vue d'éviter les chevauchements et doubles emplois, mais elle estime qu'un certain nombre des autres recommandations appellent un examen plus approfondi.

39. L'Ukraine est en train de passer à une économie de marché. Des progrès non négligeables ont été accomplis dans le domaine de la privatisation et l'inflation a été ralentie. Le Gouvernement ukrainien a pris des mesures pour encourager les pays industrialisés, les institutions financières internationales et les investisseurs privés à investir en Ukraine, mais les investissements étrangers directs demeurent bien inférieurs à ce que pourrait absorber le pays. Considérant que l'expansion du commerce extérieur est une priorité absolue, il attache un intérêt particulier à l'accélération de l'adhésion de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce. Il est en train de prendre à cet effet les dispositions nécessaires pour que son régime de commerce extérieur et sa législation nationale soient conformes aux prescriptions légales internationales de l'OMC.

40. La délégation ukrainienne se félicite de l'adoption de l'Agenda pour le développement, qui définit le rôle et les tâches particulières des organismes et institutions des Nations Unies dans la recherche de solutions aux problèmes de développement partout dans le monde. Ce qu'il faut maintenant, c'est que les pays pauvres fassent preuve d'une volonté politique d'entreprendre des réformes économiques et sociales fondamentales et d'utiliser plus efficacement leur potentiel national, et que les pays développés s'engagent à créer un environnement économique plus favorable et apportent un soutien financier pour le développement.

41. L'Ukraine a toujours accordé une importance particulière aux questions d'environnement et, malgré ses difficultés économiques actuelles, ne ménage pas ses efforts pour atteindre les objectifs fixés dans l'Action 21. L'état de l'environnement mondial reste une source de préoccupation car les modes de consommation et de production évoluent trop lentement et les stratégies nationales n'accordent pas suffisamment d'attention aux facteurs écologiques. Il est nécessaire d'améliorer fortement le mécanisme de transfert de technologies écologiquement rationnelles. Il est impossible de s'attaquer aux problèmes d'environnement sans prendre en compte les conséquences de catastrophes de grande envergure causées par l'homme, celle de Tchernobyl par exemple. M. Reva demande donc instamment à la communauté internationale d'aider l'Ukraine à trouver une solution globale au problème de Tchernobyl qu'il n'est pas possible de résoudre en fermant simplement la centrale.

42. M. MAPURANGA (Zimbabwe) fait observer que même si cela fait bien plus d'un an qu'a été lancée l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, les pays africains n'en ont encore constaté aucun effet visible. Il faut faire davantage au niveau national pour que les objectifs de l'Initiative soient mieux connus.

43. Le fossé économique entre l'Afrique et le reste du monde va en s'élargissant : 3,8 % seulement des investissements dans les pays en développement l'ont été en Afrique, et ce continent reste marginalisé même si la coopération économique régionale a fait des progrès non négligeables en matière de promotion du commerce intrarégional, d'harmonisation des politiques budgétaires et monétaires et de suppression des obstacles à la circulation des biens et services de part et d'autre des frontières. En dépit de ces démarches novatrices, l'Afrique ne peut espérer parvenir à une croissance économique et à un développement soutenus si elle ne peut remédier une fois pour toutes à son endettement extérieur croissant, à l'aggravation de ses termes de l'échange et à

la fuite des capitaux. A cet égard, le Zimbabwe se félicite de l'évolution intéressante de la coopération internationale constatée récemment, en particulier de l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés.

44. Les performances de certaines économies africaines se sont certes améliorées récemment, mais il ne s'est pas encore établi de consensus entre les pays africains et leurs partenaires développés sur le fait que l'aide publique au développement doit rester l'une des principales sources d'apport financier. L'APD ne peut être totalement remplacée par un accroissement des investissements étrangers directs. En Afrique, ces investissements sont inexistantes ou modestes, et alors réservés à une poignée de pays. M. Mapuranga craint que les efforts en vue de concevoir un régime d'investissement multilatéral qui avantagerait encore plus les acteurs économiques déjà puissants ne servent pas les intérêts de l'Afrique. Les arrangements en vigueur accordent des préférences aux exportations africaines en matière de droits de douane et de contingentements auxquels sont soumises les exportations africaines, mais ces préférences se trouvent actuellement contestées par des pays tiers.

45. Notant que son gouvernement s'est activement impliqué dans les questions d'environnement, a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et a participé à la première Conférence des parties tenue à Rome, M. Mapuranga estime qu'il faudrait maintenant réunir des moyens financiers et autres nécessaires pour l'exécution des engagements prévus dans cette convention.

46. Le présent examen de la mise en oeuvre d'Action 21 a clairement mis en relief que l'absence de volonté politique de satisfaire aux obligations en matière de protection de l'environnement a sérieusement compromis les efforts accomplis dans le domaine du développement durable. Certes, les choses ont avancé pour ce qui est de l'adoption et de l'application des conventions sur la désertification, les changements climatiques et la biodiversité, mais aucun engagement n'a encore été pris de fournir les ressources financières nécessaires. À cet égard, la délégation zimbabwéenne espère que la prochaine Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques aboutira à des décisions qui feront date et contribueront à inverser les effets négatifs du réchauffement de la planète.

47. Notant que la Commission solaire mondiale a approuvé le Programme solaire mondial par acclamation à sa deuxième session, M. Mapuranga fait observer que le Programme peut transformer la vie de millions de gens de par le monde. Cela dit, il ne sera mené à bien que si les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies apportent des ressources tant humaines que financières adéquates. Ce financement constituera une immense contribution aux efforts déployés par la communauté internationale pour préserver les forêts mondiales en particulier et l'environnement de la planète en général.

48. Rappelant que la prochaine session de la Commission du développement durable sera principalement consacrée aux ressources en eau douce, M. Mapuranga déclare que la réforme du secteur de l'eau menée par le Zimbabwe a globalement pour objectif d'assurer une consommation durable et économique et économiquement possible des ressources en eau compte tenu du partage de ces ressources. Il

lance donc un appel pour que la Communauté de développement de l'Afrique australe reçoive une assistance de l'extérieur dans ce domaine.

49. Même si la pauvreté devient rapidement le plus grave des défis auxquels se trouve confrontée l'humanité, la plupart des pays en développement ne l'inscrivent pas dans leurs programmes nationaux, partant du principe que la croissance économique fera automatiquement disparaître la pauvreté. Malheureusement, une croissance économique rapide n'est pas nécessairement synonyme d'élimination de la pauvreté. Il faut au contraire mettre en place des politiques macro-économiques et programmes de développement expressément axés sur l'élimination de la pauvreté. La délégation zimbabwéenne se félicite de la formule de l'exécution nationale conçue par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui confère au pays hôte une responsabilité et un contrôle effectifs dans ce domaine. Le PNUD doit veiller à ce que cette démarche novatrice ne soit pas entravée par la bureaucratie et les contraintes comptables.

50. M. ZULU (Fonds monétaire international), qui présente un résumé des principales conclusions et décisions découlant des récentes réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale tenues à Hong-kong (Chine), déclare que, pour les participants à ces réunions, l'ouverture et l'intégration mondiales sur les plans économique, financier et commercial constituent le moyen le plus sûr de parvenir à une plus grande prospérité pour tous. Ils ont par ailleurs donné pour mandat au FMI de favoriser la libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux et ont estimé que l'adoption par les pays membres de politiques bien conçues revêtait une importance capitale et que le FMI devait continuer à exercer une surveillance efficace à cet effet. La persistance des pressions spéculatives était certes inquiétante, mais le remède ne consistait pas à revenir aux contrôles mais plutôt à accroître l'information du public et la transparence afin que chaque acteur puisse agir sur la base d'informations exactes et données en temps voulu. Les participants ont également attaché une importance décisive à la qualité de la conduite des affaires sous tous ses aspects. Ils ont approuvé le relèvement de 45 % des quotas du FMI, ce qui portait leur montant total aux environs de 285 milliards de dollars et améliorerait considérablement les moyens dont disposait le Fonds pour continuer de répondre aux besoins de financement, y compris en cas de crise financière structurelle. Tout aussi importante est la décision d'allocation ponctuelle et définitive de fonds au titre des droits de tirage spéciaux, qui permettra à tous les membres de participer sur un pied d'égalité à ces droits de tirage. Cet accord permettra au Fonds de renforcer sa base financière relativement à la taille de l'économie mondiale.

51. Les pays les mieux placés pour tirer avantage de la mondialisation sont ceux qui s'adapteront au changement et qui transformeront leurs politiques et leurs structures afin de favoriser une croissance davantage tournée vers l'extérieur et axée sur le marché. À cet égard, la crise de l'Asie du Sud-Est est certes regrettable, d'autant plus qu'elle avait été prévue et aurait pu être évitée, mais il ne faut pas en conclure que la mondialisation est dangereuse. En fait, la rapidité des interventions gouvernementales dans les pays concernés a plutôt mieux fait comprendre la mondialisation et mis en relief les dangers d'une adaptation trop lente.

52. Il faut, pour parvenir à un développement durable, appliquer des réformes plus hardies, s'agissant notamment de la gestion de la fiscalité et des dépenses publiques, et améliorer la transparence de la comptabilité budgétaire. Les pays doivent également axer leurs programmes sociaux sur des secteurs tels que la santé et l'éducation, et réduire leurs dépenses militaires excessives. Les réformes doivent tendre à développer davantage le secteur privé. Par ailleurs, il ne peut y avoir de stabilité macro-économique et de renforcement des marchés en l'absence de systèmes bancaires bien conçus.

53. M. BUNE (Fidji) estime que la conception de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, qui devait servir d'instrument pour le renforcement du commerce international au niveau mondial, a été irréaliste et n'a pas pris en compte les différences existant entre les économies de ses membres, qu'il s'agisse de leur taille, des ressources dont ils disposent, de leur technologie, du nombre de leurs travailleurs qualifiés au sein de leur population active, de leur situation et de leurs systèmes de transport. Certes, il importe que le système de commerce multilatéral soit ouvert, fondé sur des règles, équitable, sûr et non discriminatoire, mais Fidji, de même que d'autres petits pays en développement insulaires, demande le maintien des préférences commerciales. Elle constate avec préoccupation que la création de l'OMC n'a pas encore eu d'effets bénéfiques tangibles et que certains pays en développement ont fait l'objet de pressions pour qu'ils renoncent aux droits sur les contrôles à l'importation que leur reconnaît l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Elle demande à la CNUCED de prendre davantage d'initiatives en vue de protéger les intérêts des pays en développement dans le commerce international.

54. Les petits États insulaires en développement s'inquiètent de la diminution de l'aide publique au développement ces dernières années car cette aide est indispensable pour améliorer leurs infrastructures et le développement de leurs ressources humaines. La délégation de Fidji rend donc hommage à la Norvège, au Danemark, à la Suède et aux Pays-Bas, qui ont dépassé l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) fixé pour l'aide publique au développement, et elle accueille avec satisfaction la promesse faite par le Premier Ministre du Royaume-Uni d'inverser la tendance à la baisse de l'aide fournie par son pays.

55. La recherche d'une solution durable à l'endettement des pays en développement doit également prendre en compte la question des mouvements de capitaux. Les critères imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international permettent difficilement à des pays à revenu intermédiaire tels que Fidji d'obtenir les prêts dont ils ont besoin. Pour apprécier l'évolution générale d'un pays en matière de développement, il faudrait également tenir compte des indicateurs sociaux. Les investissements étrangers dans un pays contribuent pour une large part à son industrialisation. Pour survivre dans l'économie mondialisée actuelle, les pays en développement doivent absolument s'industrialiser.

56. Les questions de développement durable et de changement climatique revêtent une très grande importance, en particulier pour les petits États insulaires du Pacifique Sud, pour qui l'élévation, même minime, du niveau des mers aurait des conséquences désastreuses. La récente session extraordinaire de l'Assemblée générale s'est révélée décevante pour beaucoup de petits États insulaires. La délégation de Fidji, qui fait partie de l'Alliance des petits États insulaires, demande instamment à tous les pays industrialisés de réduire d'ici l'an 2000

leurs émissions, en particulier de gaz carbonique, à 20 % au moins en dessous de leurs niveaux de 1990. Les États responsables des émissions de gaz à effet de serre ne peuvent rester sans rien faire et laisser la situation se dégrader.

57. M. KEREM (Israël) estime que, même si les idées sur les meilleurs moyens de favoriser le développement ont évolué au fil des ans, l'expérience particulière d'Israël en matière de développement amène la délégation israélienne à considérer trois choses comme incontestables. Premièrement, la sécurité alimentaire demeure une nécessité d'importance primordiale pour une grande partie de la population mondiale. Tant qu'elle n'est pas assurée, il sera difficile de faire disparaître la pauvreté, et encore moins d'espérer tirer avantage des bienfaits du développement. L'un des moyens qui permettent de garantir la sécurité alimentaire est de maintenir un bon équilibre entre les villes et les campagnes. En second lieu, il faut apprendre à asseoir le développement sur le secteur privé, aux niveaux à la fois international et local, et non s'en remettre uniquement aux donateurs internationaux. La mobilisation des ressources locales, si minimes soient-elles, est un préalable au développement durable. En troisième lieu, une bonne gestion et une bonne conduite des affaires de l'État, par le biais d'une administration publique plus dépouillée et plus efficace, instaurera dans le monde en développement un environnement favorable pour aller de l'avant.

58. À cela on peut ajouter un quatrième point : en cas de conflit, il faut établir un lien entre l'instauration de la paix et le développement. L'assurance d'une vie meilleure est une garantie de règlement des conflits, comme le démontrent de multiples exemples en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et même dans la propre région d'Israël, c'est-à-dire le Moyen-Orient. Israël, qui était à ses débuts un pays pauvre avec peu de ressources, a servi d'exemple à beaucoup de pays. Elle a donné en partage son expérience et ses méthodes à la faveur d'un programme de coopération internationale auquel ont participé 143 pays dont l'Égypte et bon nombre de ses autres voisins dont le moindre n'est pas l'Autorité palestinienne.

59. Pays qui s'est trouvé aux prises avec de graves problèmes d'environnement, Israël s'est efforcé de mieux faire comprendre les questions d'environnement à l'ensemble de la planète. Il a récemment pris l'initiative d'organiser une réunion d'experts sur les synergies entre les conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification. Les progrès dans ce domaine reposeront sur la reconnaissance par les pays du Moyen-Orient que les problèmes d'environnement transcendent les différends politiques et que la coopération offre à tous un avenir meilleur.

60. Israël accueille avec satisfaction les propositions de réforme du Secrétaire général mais ne peut malheureusement pas souscrire à la thèse que l'universalité est un fait acquis. Tant qu'Israël se verra refuser l'entrée dans un groupe régional, dont n'importe quel autre Membre des Nations Unies peut faire partie, il ne pourra exploiter son potentiel de contribution au système en présentant sa candidature au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social ou à tout autre organe.

61. Mme ARYSTANBEKOVA (Kazakhstan) déclare que sa délégation se félicite de l'approche régionale adoptée à l'égard des problèmes économiques, que le Secrétaire général a mis en relief dans son rapport sur les travaux de

l'Organisation. C'est pourquoi elle en soutient les efforts en vue de renforcer le Conseil économique et social et de créer le Groupe des Nations Unies pour le développement.

62. Le programme de réforme économique, de privatisation et de démocratisation entrepris au Kazakhstan au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'indépendance a pris un cours irréversible. Pendant cette période relativement brève, l'économie a commencé à prendre son essor. Parmi tous les pays issus du socialisme, le Kazakhstan se place au deuxième rang pour les investissements étrangers et il se prépare également à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce, ce qui lui permettra de s'intégrer plus facilement dans l'économie mondiale.

63. Le Kazakhstan est sensible à l'appui apporté à sa proposition de création d'un organe commun auquel participeraient la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour les pays d'Asie centrale. L'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 51/168 sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays en développement de transit qui sont leurs voisins constitue une autre démarche importante dans la coopération internationale et régionale, et l'application de cette résolution accélérera l'intégration des pays en question dans le marché mondial.

64. Abstraction faite des difficultés économiques rencontrées pendant la période de transition, le Kazakhstan et d'autres États d'Asie centrale se sont trouvés aux prises avec une catastrophe écologique dans la région de la mer d'Aral et sur le polygone de Semipalatinsk. La collaboration et l'assistance technique des Nations Unies pour trouver des solutions à ces problèmes ont été grandement appréciées. Les Gouvernements du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, reconnaissant la nécessité d'une approche commune, ont publié la Déclaration d'Almaty dans laquelle, notamment, ils ont déclaré 1998 Année de protection de l'environnement dans la région de l'Asie centrale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ces gouvernements espèrent que les institutions spécialisées des Nations Unies et l'ensemble des donateurs internationaux participeront plus activement aux efforts accomplis pour remettre en valeur et restaurer l'environnement du bassin de la mer d'Aral.

La séance est levée à 13 heures.